

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS

Entre les soussignés,

Nom : SASP Paris FC

Adresse : Voie des saules, 94 310 ORLY

N° SIRET : 517 852 059 00032

Tél : 06 09 58 84 17 (Mr Herrault Fabrice)

Représenté par : Monsieur Herrault Fabrice

En qualité de : Directeur général délégué

Ci-après dénommé l'utilisateur,

D'une part,

ET

La Cité internationale universitaire de Paris, fondation nationale reconnue d'utilité publique par décret du 6 juin 1925,

N°SIRET : 784 562 878

Siège social : 17 boulevard Jourdan – 75014 Paris,

Représentée par Madame Catherine Ménézo-Méreux, Déléguée Générale adjointe de la CIUP

Ci-après dénommée la CIUP,

D'autre part,

Ci-après dénommées individuellement ou collectivement « Partie » ou « Parties ».

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet la mise à disposition de l'utilisateur des installations sportives de la CIUP afin que celui-ci puisse en faire bénéficier ses propres utilisateurs.

Article 2 – DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents contractuels sont constitués par les documents suivants qui forment une seule et unique convention :

- La présente convention de mise à disposition,
- Les annexes suivantes jointes au présent Contrat :
 - Annexe 1 – Tarification annuelle 2021-2022
 - Annexe 2 – RIB de la Ciup
 - Annexe 3 – Protocole COVID

La signature de la convention implique l'acceptation sans réserve des conditions générales d'utilisation des installations sportives disponibles sur le site [site http://www.ciup.fr/sports/](http://www.ciup.fr/sports/).

Article 3 – DUREE DE LA CONVENTION

3.1.Durée globale

La présente convention entre en vigueur à la date du 1^{er} septembre 2021. Elle est conclue pour trois années universitaires consécutives, soit jusqu'au 30 juin 2024.

Toutefois, l'utilisateur aura la possibilité de dénoncer la présente convention par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard le 1^{er} mai de chaque année, pour l'année universitaire suivante. Le loyer reste dû jusqu'à la date effective de la résiliation.

3.2.Mises à disposition annuelles :

Les mises à disposition annuelles comprises dans la durée globale sont accordées pour la durée de l'année universitaire sur une base forfaitaire de 30 semaines.

3.3.Mise à disposition ponctuelle supplémentaire :

Des mises à disposition ponctuelles supplémentaires peuvent être accordées mais elles doivent rester occasionnelles et limitées dans le temps.

3.4. Fermetures annuelles des installations :

Les installations sportives sont fermées pendant les vacances scolaires d'été, d'hiver et de printemps, ainsi que tous les jours fériés de l'année.

Les périodes de fermeture peuvent faire l'objet d'une mise à disposition spécifique qui entraîne une facturation supplémentaire.

Article 4 : PERIMETRE ET HORAIRES DES MISES A DISPOSITION

La CIUP met à disposition de l'utilisateur le stade Dalmasso et le stade de rugby dit « Stade Ouest » aux jours et horaires suivants :

- Stade Dalmasso les lundis et mercredis de 10h à 12h
- Stade Ouest les mardis, jeudis et vendredis de 10h à 12h

Article 5 : OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR

L'utilisateur s'engage à :

- User des espaces mis à disposition dans le respect de la présente convention et d'une manière générale, conformément au droit et aux usages.
- Ne pas céder ou sous-louer, partiellement ou totalement, à titre gratuit ou onéreux les espaces, objets de la présente convention.
- Régler le montant des factures de la CIUP suivant les modalités fixées aux présentes.

Article 6 : FACTURATION & PAIEMENT

La tarification annuelle 2021-2022 est indiquée en annexe 1.

Les tarifs de mise à disposition pour les années 2022-2023 et 2023-2024, non connus au jours de la signature de la présente convention, seront révisés chaque année en fonction du taux d'augmentation décidé par le conseil d'administration de la CIUP, dans la limite de 2,5% maximum par an.

Le règlement des mises à disposition annuelles s'effectue en deux fois, à réception de factures :

- Facture du 1er décembre de l'année universitaire en cours : Base forfaitaire sur 10 semaines (second semestre de l'année civile)
- Facture du 1er juin de l'année universitaire en cours : Base forfaitaire sur 20 semaines (premier semestre de l'année civile)

Les mises à disposition ponctuelles sont payables sur facture.

La non fréquentation des installations sportives du fait de l'utilisateur ne peut donner lieu à une suspension, diminution ou annulation de paiement.

Les factures sont payables à leur date d'échéance, par virement bancaire sur le compte de la Cité internationale universitaire de Paris service des sports ouvert dans les livres de la Banque BNP PARIBAS, sous le numéro courant n° 30004-0283700010410715 clé 94. Un RIB est joint au présent contrat en annexe 5.

Pour tout règlement par chèque, l'utilisateur indique l'ordre : CIUP Fondation Nationale et l'adresse à :

Cité Internationale Universitaire de Paris
Service des sports
9F, boulevard Jourdan
75 014 Paris

Pour tout règlement par virement, l'utilisateur indiquera le n°de la facture dans le libellé.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention s'effectue par voie d'avenant signé par les Parties.

ARTICLE 8 : LOI APPLICABLE & REGLEMENT DES LITIGES

La présente convention est régie par la loi française. Tout différent portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera, faute d'être résolu à l'amiable entre les parties, de la compétence exclusive des juridictions de Paris.

Fait en deux exemplaires originaux de teneur et de forme identiques

Paris, le 25 août 2021

Pour l'utilisateur
Fabrice Herrault
Directeur général délégué

DocuSigned by:

701B809756A2473...

Pour la CIUP
Catherine Ménézo-Méreux
Déléguée Générale Adjointe

DocuSigned by:

2F60B7B0F1804CF...

**SPORTS**

CITÉ
INTERNATIONALE
UNIVERSITAIRE
DE PARIS

ANNEXE 1

INSTALLATIONS SPORTIVES
TARIF HORAIRE DE MISE A DISPOSITION
2021/2022

AUTRES ETABLISSEMENTS						
	HEURE ANNEE			PONCTUELLE SEMAINE		PONCTUELLE WEEK END
	tarif jour (8h-18h)	tarif soir (18h-23h)	tarif week-end	tarif jour (8h-18h)	tarif soir (18h-23h)	tarif week-end
STADE OUEST						
Terrain synthétique	66,3	86,19	112,05	86,19	112,05	145,67
STADE DALMASSO						
Terrain synthétique	66,3	86,19	112,05	86,19	112,05	145,67
GYMNASE ARTS ET MÉTIERS						
GYMNASE ARTS ET METIERS		68,41		78,68		88,93
TENNIS						
Tennis extérieurs		16,19		18,61		21,04
MAISON INTERNATIONALE						
salle de musculation		41,93		48,20		54,49
basualdo (Réunion)		20,58		23,68		26,76
ESPACE SUD						
salle de danse		62,93		72,37		81,82
dojo		62,93		72,37		81,82
salle d'escrime		110,00		126,50		143,00
éscrime 1/2 salle		63,25		72,75		82,23
PISCINE						
1 Ligne d'eau		80,08		92,10		104,12
Julie victoire Daubié						
salle polyvalente		41,93		48,20		54,49
salle musculation		20,58		23,68		26,76
maison de la francophonie						
salle polyvalente		41,93		48,20		54,49



BNP PARIBAS



Ce relevé évite les erreurs ou les retards concernant les opérations au débit (prélèvements,...) ou au crédit (virements de salaire,...) de votre compte. Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations qui concernent votre compte.

N'hésitez pas à le remettre aux organismes concernés par ces opérations.

	Code Banque (1)	Code Agence (2)	Numéro de compte (3)	Clé RIB (4)	Votre agence de domiciliation (5)	
RIB	30004	02837	00010410715	94	BNP PARIBAS IDF INSTITUTIONS	(02837)
IBAN	FR76 3000 4028 3700 0104 1071 594	(6)			BIC :	BNPAFRPPXXX (7)

(1) Code de BNP Paribas
(4) Ce code renforce la sécurité de vos transactions bancaires

(2) Code de votre agence d'origine

(3) Votre numéro de compte
(5) Agence BNP Paribas

(6) International Bank Account Number
(7) Bank Identifier Code

VP.0070 - 09/2002

Relevé d'Identité Bancaire/IBAN

CIUP BNP SPORTS

17 BOULEVARD JOURDAN

75014 PARIS

IBAN

FR76 3000 4028 3700 0104 1071 594 (6)

BIC : BNPAFRPPXXX (7)

(1) Code de BNP Paribas
(4) Ce code renforce la sécurité de vos transactions bancaires

(2) Code de votre agence d'origine

(3) Votre numéro de compte
(5) Agence BNP Paribas

(6) International Bank Account Number
(7) Bank Identifier Code

VP.0070 - 09/2002

Relevé d'Identité Bancaire/IBAN

CIUP BNP SPORTS

17 BOULEVARD JOURDAN

75014 PARIS

IBAN

FR76 3000 4028 3700 0104 1071 594 (6)

BIC : BNPAFRPPXXX (7)

(1) Code de BNP Paribas
(4) Ce code renforce la sécurité de vos transactions bancaires

(2) Code de votre agence d'origine

(3) Votre numéro de compte
(5) Agence BNP Paribas

(6) International Bank Account Number
(7) Bank Identifier Code

VP.0070 - 06/2002

Ce relevé évite les erreurs ou les retards concernant les opérations au débit (prélèvements,...) ou au crédit (virements de salaire,...) de votre compte. Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations qui concernent votre compte.

N'hésitez pas à le remettre aux organismes concernés par ces opérations.

	Code Banque (1)	Code Agence (2)	Numéro de compte (3)	Clé RIB (4)	Votre agence de domiciliation (5)	
RIB	30004	02837	00010410715	94	BNP PARIBAS IDF INSTITUTIONS	(02837)
IBAN	FR76 3000 4028 3700 0104 1071 594	(6)			BIC :	BNPAFRPPXXX (7)

(1) Code de BNP Paribas
(4) Ce code renforce la sécurité de vos transactions bancaires

(2) Code de votre agence d'origine

(3) Votre numéro de compte
(5) Agence BNP Paribas

(6) International Bank Account Number
(7) Bank Identifier Code

VP.0070 - 06/2002

26/08/2020

PROTOCOLE SANITAIRE STADE DALMASSO

FICHE THEMATIQUE



Appliquer les gestes barrières et port du masque

Des mesures « barrières » (distanciation et hygiène de base) sont à mettre en œuvre pour toute personne aussi bien le bâtiment (vestiaires, couloirs, WC, salle de convivialité) que sur le terrain afin de se protéger et de protéger les autres :

- Maintenir une distance d'au moins un mètre entre les personnes, deux mètres pour la pratique des activités physiques et sportives, sauf lorsque, par sa nature même, l'activité de le permet pas.
- Se couvrir la bouche et le nez avec le pli du coude ou avec un mouchoir à usage unique en cas de toux ou d'éternuement.
- Se moucher et ne cracher que dans des mouchoirs à usage unique, que l'on jette immédiatement à la poubelle.
- Se saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades.
- Se laver soigneusement et régulièrement les mains, avec de l'eau et du savon et les essuyer avec des papiers à usage unique de préférence, en l'absence de point d'eau utiliser une solution hydroalcoolique. A ce titre, des distributeurs de solution hydroalcoolique sont disposés à l'entrée de chaque installation. Les utilisateurs doivent se laver les mains avant et après chaque séance.
- Éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche.

Le port du masque est obligatoire dans l'ensemble du bâtiment, y compris si les mesures de distanciation physiques sont possibles, et fortement recommandé en extérieur, sauf pendant la pratique de l'activité.

Les masques sont à la charge des utilisateurs, la CIUP n'en fournit pas (sauf cas particulier).

Respect des effectifs maximums

Afin de garantir une distanciation physique adéquate, l'effectif de chaque espace clos est limité.

Il appartient aux utilisateurs de respecter strictement les jauges affichées à l'entrée de chaque espace ou installation.

Si l'effectif est atteint, les utilisateurs doivent patienter à l'extérieur, en respectant les

26/08/2020

mesures de distanciation, jusqu'à ce que le contrôleur-gardien les autorise à entrer. Il est strictement interdit de patienter dans les couloirs.

Dans la mesure du possible, il est recommandé de venir en tenue de sport afin d'éviter la fréquentation des vestiaires. Les douches ne sont pas accessibles.

Accès aux installations

Seuls les pratiquants et le personnel encadrant sont autorisés à accéder aux installations. Le public (y compris les accompagnants d'enfants mineurs) n'est pas autorisé au sein des installations sportives.

Si des personnes souhaitent assister aux matches ou entraînements, elles devront restées à l'extérieur des installations et veilleront à respecter les mesures de distanciation. Les attroupements de plus de 10 personnes sont interdits.

Les utilisateurs doivent respecter scrupuleusement la signalétique au sol et sur les murs.

Les pratiquants utilisant les vestiaires sont invités à se changer rapidement puis sortir (soit sur le terrain, soit à l'extérieur), afin de faciliter les flux et le roulement dans les vestiaires (effectif réduit).

Les joueurs doivent rester sur le terrain pendant la mi-temps (pas de retour aux vestiaires).

Il est indispensable de respecter les créneaux horaires réservés afin d'éviter le croisement trop important des flux entrants et sortants.

Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Les coronavirus survivent quelques heures sur des surfaces inertes sèches et jusqu'à 6 jours en milieu humide. Ainsi la transmission par des mains sales portées au visage est possible.

Pour limiter le risque de contact avec des surfaces contaminées, en plus du nettoyage habituel des locaux, un nettoyage plus fréquent des surfaces en contact avec les mains est effectué par le prestataire de la CIUP ou par son personnel à l'aide de produit certifié Covid.

Au vu du contexte sanitaire actuel, la CIUP ne prête aucun matériel aux utilisateurs, ceux-ci devant utiliser leurs propres équipements.

Il appartient aux utilisateurs de nettoyer et désinfecter leur matériel et tout équipement ou surface qu'ils souhaitent. Pour cela, du matériel de nettoyage et de désinfection est mis à leur disposition sur les installations.

En cas de contamination - Cas contacts

26/08/2020

Tout utilisateur qui ressent des symptômes évocateurs doit appliquer avec la plus grande rigueur les mesures barrières et quitter le site sans délai.

Il est recommandé d'aller se faire tester sans attendre et d'être particulièrement prudent dans l'attente des résultats. En cas de résultat positif, l'utilisateur (ou l'encadrant) est vivement invité à avertir la direction des sports de la CIUP.

Afin de faciliter le traçage des « cas contacts » (contacts prolongés, en particulier sans masque), il est tenu un registre à l'entrée de chaque installation, dans le respect de la règlementation relative à la protection des données :

- Tout utilisateur individuel doit indiquer ses nom, prénom, n° de carte d'abonnement Actisport ainsi que le jour et l'horaire de présence
- Pour les groupes d'utilisateurs (université, écoles, clubs sportifs), seul les nom, prénom, n° de téléphone, jour et heure de présence du responsable encadrant du groupe est à indiquer sur le registre, à charge pour ce dernier d'établir et de conserver la liste précise des participants qu'il encadre.

Tout utilisateur ne respectant pas les consignes sanitaires devra quitter l'installation sur le champ.

En cas de récidive, l'interdiction d'accès aux installations sera définitive pour le restant de l'année universitaire, sans possibilité d'indemnisation.

Le présent protocole sanitaire est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution de la situation et des consignes gouvernementales. Les utilisateurs en seront informés par voie d'affichage.

27 août 2021

DocuSigned by:

Fabrice Herrault
701B809756A2473...

26/08/2020

PROTOCOLE SANITAIRE STADE OUEST

FICHE THEMATIQUE



Appliquer les gestes barrières et port du masque

Des mesures « barrières » (distanciation et hygiène de base) sont à mettre en œuvre pour toute personne aussi bien dans le bâtiment (vestiaires, couloirs, WC, infirmerie) que sur le terrain afin de se protéger et de protéger les autres :

- Maintenir une distance d'au moins un mètre entre les personnes, deux mètres pour la pratique des activités physiques et sportives, sauf lorsque, par sa nature même, l'activité de le permet pas.
- Se couvrir la bouche et le nez avec le pli du coude ou avec un mouchoir à usage unique en cas de toux ou d'éternuement.
- Se moucher et ne cracher que dans des mouchoirs à usage unique, que l'on jette immédiatement à la poubelle.
- Se saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades.
- Se laver soigneusement et régulièrement les mains, avec de l'eau et du savon et les essuyer avec des papiers à usage unique de préférence, en l'absence de point d'eau utiliser une solution hydroalcoolique. A ce titre, des distributeurs de solution hydroalcoolique sont disposés à l'entrée de chaque installation. Les utilisateurs doivent se laver les mains avant et après chaque séance.
- Éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche.

Le port du masque est obligatoire dans l'ensemble du bâtiment, y compris si les mesures de distanciation physiques sont possibles, et fortement recommandé en extérieur, sauf pendant la pratique de l'activité.

Les masques sont à la charge des utilisateurs, la CIUP n'en fournit pas (sauf cas particulier).

Respect des effectifs maximums

Afin de garantir une distanciation physique adéquate, l'effectif de chaque espace clos est limité.

Il appartient aux utilisateurs de respecter strictement les jauge affichées à l'entrée de chaque espace ou installation.

Si l'effectif est atteint, les utilisateurs doivent patienter à l'extérieur, en respectant les

26/08/2020

mesures de distanciation, jusqu'à ce que le contrôleur-gardien les autorise à entrer. Il est strictement interdit de patienter dans les couloirs.

Dans la mesure du possible, il est recommandé de venir en tenue de sport afin d'éviter la fréquentation des vestiaires. Les douches ne sont pas accessibles.

Accès aux installations

Seuls les pratiquants et le personnel encadrant sont autorisés à accéder aux installations. Le public (y compris les accompagnants d'enfants mineurs) n'est pas autorisé au sein des installations sportives.

Si des personnes souhaitent assister aux matches ou entraînements, elles devront restées à l'extérieur des installations et veilleront à respecter les mesures de distanciation. Les attroupements de plus de 10 personnes sont interdits.

Les utilisateurs doivent respecter scrupuleusement la signalétique au sol et sur les murs.

Les pratiquants utilisant les vestiaires sont invités à se changer rapidement puis sortir (soit sur le terrain, soit à l'extérieur), afin de faciliter les flux et le roulement dans les vestiaires (effectif réduit).

Les joueurs doivent rester sur le terrain pendant la mi-temps (pas de retour aux vestiaires).

Il est indispensable de respecter les créneaux horaires réservés afin d'éviter le croisement trop important des flux entrants et sortants.

Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Les coronavirus survivent quelques heures sur des surfaces inertes sèches et jusqu'à 6 jours en milieu humide. Ainsi la transmission par des mains sales portées au visage est possible.

Pour limiter le risque de contact avec des surfaces contaminées, en plus du nettoyage habituel des locaux, un nettoyage plus fréquent des surfaces en contact avec les mains est effectué par le prestataire de la CIUP ou par son personnel à l'aide de produit certifié Covid.

Au vu du contexte sanitaire actuel, la CIUP ne prête aucun matériel aux utilisateurs, ceux-ci devant utiliser leurs propres équipements.

Il appartient aux utilisateurs de nettoyer et désinfecter leur matériel et tout équipement ou surface qu'ils souhaitent. Pour cela, du matériel de nettoyage et de désinfection est mis à leur disposition sur les installations.

En cas de contamination - Cas contacts

26/08/2020

Tout utilisateur qui ressent des symptômes évocateurs doit appliquer avec la plus grande rigueur les mesures barrières et quitter le site sans délai.

Il est recommandé d'aller se faire tester sans attendre et d'être particulièrement prudent dans l'attente des résultats. En cas de résultat positif, l'utilisateur (ou l'encadrant) est vivement invité à avertir la direction des sports de la CIUP.

Afin de faciliter le traçage des « cas contacts » (contacts prolongés, en particulier sans masque), il est tenu un registre à l'entrée de chaque installation, dans le respect de la réglementation relative à la protection des données :

- Tout utilisateur individuel doit indiquer ses nom, prénom, n° de carte d'abonnement Actisport ainsi que le jour et l'horaire de présence
- Pour les groupes d'utilisateurs (université, écoles, clubs sportifs), seul les nom, prénom, n° de téléphone, jour et heure de présence du responsable encadrant du groupe est à indiquer sur le registre, à charge pour ce dernier d'établir et de conserver la liste précise des participants qu'il encadre.

Tout utilisateur ne respectant pas les consignes sanitaires devra quitter l'installation sur le champ.

En cas de récidive, l'interdiction d'accès aux installations sera définitive pour le restant de l'année universitaire, sans possibilité d'indemnisation.

Le présent protocole sanitaire est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution de la situation et des consignes gouvernementales. Les utilisateurs en seront informés par voie d'affichage.

27 août 2021

DocuSigned by:

Fabrice Terrault

701B809756A2473...

Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: A185C1137B814701A4B49B70D1A944D7

État: Complétée

Objet: Veuillez signer avec DocuSign : Convention sports 2021-2024 PARIS FC vdef.docx, Annexe 1 Sports...

Enveloppe source:

Nombre de pages du document: 11

Signatures: 4

Émetteur de l'enveloppe:

Nombre de pages du certificat: 5

Paraphe: 1

Aurore LEGAY-JUY

Signature dirigée: Activé

Horodatage de l'enveloppe: Activé

Fuseau horaire: (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris

17 BOULEVARD JOURDAN

PARIS, France 75014

aurore.legay-juy@ciup.fr

Adresse IP: 193.52.24.36

Suivi du dossier

État: Original

25 août 2021 | 16:22

Titulaire: Aurore LEGAY-JUY

Emplacement: DocuSign

aurore.legay-juy@ciup.fr

Événements de signataire**Signature****Horodatage**

Fabrice Herrault

fabrice.herrault@parisfc.fr

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)



Sélection d'une signature : Style présélectionné

En utilisant l'adresse IP: 217.108.25.17

Envoyée: 25 août 2021 | 16:27

Consultée: 25 août 2021 | 17:20

Signée: 27 août 2021 | 14:23

Divulgation relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 29 décembre 2020 | 10:38

ID: 2259f194-74a9-41e5-8412-9d182a1fb7e6

Catherine MENEZO-MEREUR

catherine.menezo-mereur@ciup.fr

DGA

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)



Envoyée: 27 août 2021 | 14:23

Consultée: 27 août 2021 | 15:03

Signée: 27 août 2021 | 15:03

Sélection d'une signature : Style présélectionné

En utilisant l'adresse IP: 92.169.121.8

Divulgation relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 12 avril 2021 | 15:54

ID: fcb232f0-7815-4e39-ac36-5b78014aed66

Événements de signataire en personne Signature**Horodatage**

Événements de livraison à l'éditeur

État**Horodatage**

Événements de livraison à l'agent

État**Horodatage****Événements de livraison intermédiaire****État****Horodatage****Événements de livraison certifiée****État****Horodatage****Événements de copie carbone****État****Horodatage****Événements de témoins****Signature****Horodatage****Événements notariaux****Signature****Horodatage**

Récapitulatif des événements de l'enveloppe	État	Horodatages
Enveloppe envoyée	Haché/crypté	25 août 2021 16:27
Livraison certifiée	Sécurité vérifiée	27 août 2021 15:03
Signature complétée	Sécurité vérifiée	27 août 2021 15:03
Complétée	Sécurité vérifiée	27 août 2021 15:03
Événements de paiement	État	Horodatages
Divulgation relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques		

ELECTRONIC RECORD AND SIGNATURE DISCLOSURE

From time to time, CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS (we, us or Company) may be required by law to provide to you certain written notices or disclosures. Described below are the terms and conditions for providing to you such notices and disclosures electronically through the DocuSign system. Please read the information below carefully and thoroughly, and if you can access this information electronically to your satisfaction and agree to this Electronic Record and Signature Disclosure (ERSD), please confirm your agreement by selecting the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures' before clicking 'CONTINUE' within the DocuSign system.

Getting paper copies

At any time, you may request from us a paper copy of any record provided or made available electronically to you by us. You will have the ability to download and print documents we send to you through the DocuSign system during and immediately after the signing session and, if you elect to create a DocuSign account, you may access the documents for a limited period of time (usually 30 days) after such documents are first sent to you. After such time, if you wish for us to send you paper copies of any such documents from our office to you, you will be charged a \$0.00 per-page fee. You may request delivery of such paper copies from us by following the procedure described below.

Withdrawing your consent

If you decide to receive notices and disclosures from us electronically, you may at any time change your mind and tell us that thereafter you want to receive required notices and disclosures only in paper format. How you must inform us of your decision to receive future notices and disclosure in paper format and withdraw your consent to receive notices and disclosures electronically is described below.

Consequences of changing your mind

If you elect to receive required notices and disclosures only in paper format, it will slow the speed at which we can complete certain steps in transactions with you and delivering services to you because we will need first to send the required notices or disclosures to you in paper format, and then wait until we receive back from you your acknowledgment of your receipt of such paper notices or disclosures. Further, you will no longer be able to use the DocuSign system to receive required notices and consents electronically from us or to sign electronically documents from us.

All notices and disclosures will be sent to you electronically

Unless you tell us otherwise in accordance with the procedures described herein, we will provide electronically to you through the DocuSign system all required notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you during the course of our relationship with you. To reduce the chance of you inadvertently not receiving any notice or disclosure, we prefer to provide all of the required notices and disclosures to you by the same method and to the same address that you have given us. Thus, you can receive all the disclosures and notices electronically or in paper format through the paper mail delivery system. If you do not agree with this process, please let us know as described below. Please also see the paragraph immediately above that describes the consequences of your electing not to receive delivery of the notices and disclosures electronically from us.

How to contact CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS:

You may contact us to let us know of your changes as to how we may contact you electronically, to request paper copies of certain information from us, and to withdraw your prior consent to receive notices and disclosures electronically as follows:

To contact us by email send messages to: aurore.legay-juy@ciup.fr

To advise CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS of your new email address

To let us know of a change in your email address where we should send notices and disclosures electronically to you, you must send an email message to us at aurore.legay-juy@ciup.fr and in the body of such request you must state: your previous email address, your new email address. We do not require any other information from you to change your email address.

If you created a DocuSign account, you may update it with your new email address through your account preferences.

To request paper copies from CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS

To request delivery from us of paper copies of the notices and disclosures previously provided by us to you electronically, you must send us an email to aurore.legay-juy@ciup.fr and in the body of such request you must state your email address, full name, mailing address, and telephone number. We will bill you for any fees at that time, if any.

To withdraw your consent with CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS

To inform us that you no longer wish to receive future notices and disclosures in electronic format you may:

- i. decline to sign a document from within your signing session, and on the subsequent page, select the check-box indicating you wish to withdraw your consent, or you may;
- ii. send us an email to aurore.legay-juy@ciup.fr and in the body of such request you must state your email, full name, mailing address, and telephone number. We do not need any other information from you to withdraw consent.. The consequences of your withdrawing consent for online documents will be that transactions may take a longer time to process..

Required hardware and software

The minimum system requirements for using the DocuSign system may change over time. The current system requirements are found here: <https://support.docusign.com/guides/signer-guide-signing-system-requirements>.

Acknowledging your access and consent to receive and sign documents electronically

To confirm to us that you can access this information electronically, which will be similar to other electronic notices and disclosures that we will provide to you, please confirm that you have read this ERSD, and (i) that you are able to print on paper or electronically save this ERSD for your future reference and access; or (ii) that you are able to email this ERSD to an email address where you will be able to print on paper or save it for your future reference and access. Further, if you consent to receiving notices and disclosures exclusively in electronic format as described herein, then select the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures' before clicking 'CONTINUE' within the DocuSign system.

By selecting the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures', you confirm that:

- You can access and read this Electronic Record and Signature Disclosure; and
- You can print on paper this Electronic Record and Signature Disclosure, or save or send this Electronic Record and Disclosure to a location where you can print it, for future reference and access; and
- Until or unless you notify CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS as described above, you consent to receive exclusively through electronic means all notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you by CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS during the course of your relationship with CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS.